



Janvier 2016

N° 14

# Le journal des piqueurs

# de Saint Jean des Ollières

Chères Olliéroises, chers Olliérois,

La France et ses valeurs ont été meurtries par les actes terroristes qui l'ont touchée à plusieurs reprises. Nous avons pu constater que, face à ces événements tragiques, partout dans le monde, les soutiens ont été nombreux. Une vraie solidarité s'est exprimée. Mais de tels actes ne se produisent pas uniquement sur notre sol et se perpétuent ailleurs au sein d'autres populations innocentes. Ne soyons pas indifférents.

Et ayons bien conscience que nous avons la chance de vivre dans un pays où nous pouvons compter sur ses capacités pour nous protéger : l'état d'urgence mis en place depuis plusieurs semaines montre que la France a les moyens de se défendre et de réagir.

Nous pouvons également compter sur les valeurs de notre pays pour nous assurer un bien-vivre ensemble. Et en la matière, chacun a son rôle à jouer : Etat, collectivités, associations bien sûr, mais également chacun de nous, en tant qu'individu. Je tiens donc à vous encourager à être les garants de ces valeurs qui font notre République : Liberté, Egalité et Fraternité.

Soyons bienveillants. Soyons tolérants. Soyons vigilants.

Comme il est de tradition, l'équipe municipale et moi-même vous invitons à vous rassembler dans un moment de convivialité lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le samedi 23 janvier 2016 à 17h30 à la salle polyvalente.

Nous vous espérons nombreux pour partager un morceau de galette et le verre de l'amitié.

Catherine QUEINNEC, Maire.



Article et dessin de Lucie Besseyrias, jeune habitante de la Commune, paru dans le journal Info

## CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015



### SOMMAIRE

Page 2 : Informations pratiques/Personnel/L'état civil

Page 3 : L'Association des Parents d'Elèves

Page 4 : L'APE/ Action école

Page 5 : Le Centre Communal d'Action Sociale/ L'Olliéroise/ Bibliothèque municipale

Page 6 : Retour sur l'inauguration de la salle polyvalente/Prix location salle polyvalente/Travaux sur bâtiments communaux

Page 7 : Voirie/Subventions aux associations

Page 8 : Retour sur les festivités de décembre/ Trail des Piqueurs

Page 9 : Anima'pique : Les temps forts et calendrier

Page 10 : Wifi63/Les délibérations du Conseil municipal

Page 11 : Les délibérations du Conseil municipal/ Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON: information sur la nouvelle fusion

Page 12 : Communauté de Communes : nouvelle répartition des conseillers communautaires

## INFORMATIONS PRATIQUES / PERSONNEL

**Maire** : Catherine QUEINNEC, **1er adjoint** : S. CHALEIL, délégué au cadre de vie et à l'environnement, **2ème adjoint** : B. DELGOVE, délégué à la voirie et au service technique, **3ème adjoint** : N. CHARFOULET, déléguée aux affaires sociales.

**Les conseillers** : C. CHIGROS, I. BASSOT, C. CHAMPEIX, E. MERLE, JM VARGAS, J. MOREL, L. ARCHER

**Secrétariat de mairie** (Maryline RIBBES)

**Horaires d'ouverture** : du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le samedi de 9h à 12h.

Fermé le lundi et le jeudi après-midi

Tel/fax : 04 73 70 90 17

*mstjean@wanadoo.fr*

**Permanence du Maire et des adjoints** : tous les mercredis et samedis de 9h à 11h ou sur rendez-vous.

En cas d'urgence, vous pouvez appeler au 04 73 70 67 28 ou 06 21 68 08 22.

**Site internet** : La municipalité met à votre disposition un site internet : [www.saintjeandesollieres.fr](http://www.saintjeandesollieres.fr) Vous y trouverez notamment des informations relatives aux décisions du Conseil municipal, aux formalités administratives et aux activités se déroulant sur la commune.

**Agence postale** (Agnès LE PREVOST): Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h. Tél : 04 73 70 96 72

**Nouveaux habitants dans la commune** : Vous êtes invités à venir vous présenter en Mairie.

### FORMATION DU PERSONNEL

Dans le cadre de la formation continue, Agnès LE PREVOST a suivi 2 jours de formation des assistants de prévention, Odile BOILON : 2 matinées formation aux 1ers secours et 2 journées de formation sur le thème « exercer son autorité auprès des enfants » et Laurence VERGNE a également suivi 2 matinées de formation aux 1ers secours.

### NAISSANCE

CHATARD Mélia : le 19/09/2015 à CLERMONT-FD de Vincent CHATARD et Elisa FERRANDON, domiciliés le Theil

BROCARD Camille Laurie Marion : le 2 OCTOBRE 2015 à ISSOIRE de Laurent BROCARD et Laurie MAISONNEUVE, domiciliés à la Collange

COIFFIER Dgulia Lydie Alexia : le 7 DÉCEMBRE 2015 à CLERMONT-FD de Maxime COIFFIER et Laure CUVELLIER domiciliés au bourg.

### ETAT CIVIL DEPUIS AOÛT 2015

### DÉCÈS : Ayons une pensée pour :

Mme DOUARRE Yvette le 06/09/2015 à la maison de retraite 86 ans

Mme BAUTHIER Simone le 06/10/2015 à la maison de retraite 86 ans

Mme MONTELEON Simone le 09/10/2015 à la maison de retraite 90 ans

Mme JACQUEMOT Marthe le 23/10/2015 à la maison de retraite 92 ans

Mme LUSINCHI Mireille le 28/10/2015 à la maison de retraite 78 ans

Mr HABRANT Jean Paul le 23/10/2015 à Billom, domicilié aux Granges 66 ans

Mme LAVIGNE Alice le 04/12/2015 à la maison de retraite 87 ans

Mme LAROCHE Fernande le 29/12/2015 à la maison de retraite 75 ans



## APE : RETOUR SUR LA TRIPE

Le quart de siècle de la traditionnelle tripe du 11 novembre, organisée par l'Association des Parents d'Élèves du RPI, fut célébré par une meilleure fréquentation et un bilan financier positif. 179 repas furent servis, ainsi que 40 plats à emporter. Le bénéfice s'élève à 1203 euros pour la restauration. Cette année, afin de diversifier nos revenus, nous avons également proposé aux artisans et commerçants de nos trois communes l'achat d'encarts publicitaires sur un set de table élaboré pour l'occasion. Cette opération a rapporté 760 euros de bénéfices supplémentaires. Malheureusement la place manquait pour le proposer à tous. Dans un souci d'équité et conscients des déceptions qui se sont exprimées chez certains, nous souhaitons les assurer qu'ils seront contactés en priorité lors de la conception du prochain.

Merci à tous ceux qui nous ont aidés par leur présence ou par leurs dons divers : l'Association Anima'pique pour le prêt de matériel et de vaisselle, Patrice Ventalon qui nous a offert la tripe brute et David Barrière de l'Archou qui l'a cuisinée, les artisans et commerçants qui nous ont acheté des encarts publicitaires ainsi que Simon Mathey pour sa collaboration artistique.

Plus généralement nous souhaitons remercier nos élus, les parents d'élèves et l'ensemble de la population. Leur aide et leur soutien furent et restent primordiaux pour le bureau afin d'aborder l'avenir plus sereinement. Cet élan de générosité eut des effets rapides en nous permettant d'assainir les comptes de l'association, de rembourser les dernières factures impayées et d'envisager le financement de sorties scolaires dans un avenir proche.



### CALENDRIER de l'APE 2015 -2016

**LA TRIPE**  
Mercredi 11 novembre 2015  
Salle de Saint-Jean-des-Ollières

**CONCERT**  
Vendredi 20 novembre 2015  
Salle de Sugères

**SPECTACLE DE NOËL**  
Samedi 12 décembre 2015  
Salle de Sugères

**LOTO**  
Samedi 6 février 2016  
Salle de Sugères

**RANDONNÉE DE PÂQUES**  
Dimanche 27 mars 2016  
Brousse

**MARCHÉ AUX FLEURS ET AUX PLANTS**  
Dimanche 8 mai 2016  
École de Sugères  
Livraison possible dans les 3 écoles

**FÊTE DES ÉCOLES**  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2016  
Salle de Sugères  
(repas + soirée disco ou 80's)

Isabelle D'HULST - Présidente - 06-85-05-58-08  
Julie SEBRIE - Secrétaire - 06-71-12-30-56  
Karine JONCOUX - Trésorière - 06-41-68-11-63

[www.aperpi63.com](http://www.aperpi63.com)  
[contact@aperpi63.com](mailto:contact@aperpi63.com)



IPNS - éditeur : APE Brousse-Saint-Jean-des-Ollières-Sugères - Ne pas lire au verso publicitaire

## LE JOURNAL de l'APE

Brousse - Saint-Jean-des-Ollières - Sugères N°1 - Octobre 2015

L'APE est une association loi 1901 à but non lucratif dont le bureau est composé d'élus parmi les parents d'élèves motivés et bénévoles. Notre mission est de récolter des fonds pour aider l'équipe enseignante du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Brousse - Saint-Jean-des-Ollières - Sugères et de permettre aux enfants de participer à différents projets pédagogiques. Tout au long de l'année scolaire, les membres actifs de l'association, ainsi que de nombreux parents d'élèves bénévoles, participent à l'élaboration, l'organisation, l'installation et l'animation de manifestations dans les trois communes.

Afin de renforcer les liens entre le bureau et les parents, nous avons mis en place de nouveaux outils de communication et souhaitons faire vivre ceux existant : le site internet de l'APE jusque-là en dormance, une nouvelle adresse mail (liens en page 4), un journal qui sera distribué dans chaque cartable et un nouveau logo, signature de toute notre correspondance. Ces outils ont pour but de vous informer et de vous offrir un mode de communication direct.

Nous profitons de ce premier numéro pour remercier nos différents partenaires : le Conseil Départemental qui nous octroie une subvention nous permettant de financer le spectacle de Noël ; les municipalités du RPI qui se montrent toujours à l'écoute de nos questionnements et de nos demandes et avec lesquelles il est agréable de collaborer ; et bien entendu le système éducatif toujours à nos côtés pour nous épauler.

Tous ces événements demandent quelques bonnes volontés : nous sommes tous bénévoles et votre aide, petite ou grande, sera toujours la bienvenue. Nous faisons plus que jamais appel aux dons qu'ils soient humains ou financiers. Nous espérons être à la hauteur de vos attentes et prendrons note de vos remarques éventuelles.

Pour terminer notre premier édito, nous souhaitons à tous, enfants et parents, de bons moments tout au long de l'année scolaire. N'hésitez pas à nous contacter.

Les membres du bureau




 PRÉSENTATION DU NOUVEAU BUREAU


Isabelle D'HULST - Présidente  
Maman de Florine, Corentin et Léonie (écoles de Brousse et Sugères)



Vincent LANZA - Vice-Président  
Papa de Lili-Rose (école de Sugères)



Hugues REJONY - Vice-Président  
Papa de Léo (école de Sugères)



Julie SEBRIE - Secrétaire  
Maman de Zoé (école de Brousse)



Karine JONCOUX - Trésorière  
Maman de Tia et Émy (école de Sugères)



Anne-Sophie LANDRAULT-BEAUDET - Vice-Trésorière  
Maman de Rose, Joséphine et Louise (écoles de Brousse, Sugères et Saint-Jean-des-Ollières)

L'APE, c'est également un conseil d'administration composé de parents élus ayant vocation à élire en leur sein les membres du bureau et à les soutenir dans les diverses actions mises en place : Karine AMBLARD, Nathalie BAPT, Katherine CESTIER, Mireille CHABRIER, Kevin CHABROL, Marine DUBIEN, Ludovic FEUDÉ, Noëlle GUIX, Armelle HERMET, Yannig LEMEE, Delphine LOTTIN, ainsi que les membres du bureau.



Photo prise à l'occasion de "La Nuit du plus court" organisé par Ciné Parc et la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON le 19 décembre à la salle polyvalente : un public nombreux et ravi !



### PLANTATION D'UN POMMIER DU NOM DE « ROUGE DE DOMAIZE » SUR LE PARVIS ENGAZONNÉ DE LA SALLE POLYVALENTE.

A cette occasion, les enfants de l'école ont pu profiter d'une intervention sur le thème de l'arbre et de la nature par un animateur "environnement" local, Ludovic FEUDE, également producteur d'arbres fruitiers.

La municipalité contribue à la biodiversité en plantant une essence locale productrice de bons fruits que sont les pommes. Nous tenons à la disposition des habitants la liste des variétés fruitières adaptées à notre climat. Cette liste est sur notre site. Dans quelques années il y aura bien un beau panier de pommes pour les enfants de ST JEAN.

## REMERCIEMENTS À ODILE BOILON

Chaque année, Odile prépare de belles tables pour le repas de Noël des enfants de l'école. Cette année, elle les a installées dans la nouvelle salle polyvalente. Elle le fait pour le plaisir des enfants, mais aussi, disons-le, pour son plaisir car elle aime faire plaisir !



## CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### SAMEDI 12 DÉCEMBRE, LE CCAS A ACCUEILLI LES AINÉS DE LA COMMUNE AUTOUR D'UN REPAS FESTIF.

En effet les personnes âgées de plus de 66 ans de la Commune ont pu choisir soit le colis de Noël, soit un bon d'achat valable chez les commerçants de ST JEAN DES OLLIÈRES), soit de venir partager leur journée du 12 décembre autour d'un bon repas. Au menu des mets préparés par les commerçants de bouche de la Commune (Boulangerie Desoeuvres, Restaurant Archou et Gourmandises et créations de Chavarot), ainsi que par les membres du CCAS.

La salle polyvalente avait été décorée avec soin par plusieurs habitants de la commune (Mmes Anglade et Pluvinage notamment). Cette année, l'association des chasseurs a aussi apporté sa contribution en offrant la viande, ce qui a permis aux convives de déguster un civet de chevreuil. Cette journée très ensoleillée s'est déroulée dans une très bonne ambiance accompagnée de musiciens et chanteurs.

Quelques chiffres pour être complet : En 2015, les bénéficiaires ont choisi :

- 3 bons à la boulangerie DESOEUVRES,
- 15 bons au restaurant L'ARCHOU,
- 28 colis,
- 27 repas à la salle polyvalente.

Merci à toutes et tous.



## L'OLLIÉROISE ANNULATION DU 15 NOVEMBRE

Nous avons dû, hélas, annuler l'après-midi récréative prévue le dimanche 15 novembre 2015 sur les conseils de la préfecture suite aux événements tragiques du vendredi 13 novembre.

Ce n'est que partie remise. Tout en pensant aux 130 victimes, nous devons continuer à vivre, à rire et à partager des moments heureux.

Nous avons programmé une nouvelle après-midi le dimanche 31 janvier à 14h00. Nous espérons vous voir nombreux toutes générations confondues.

Beaucoup d'activités sont prévues dont le bricolage/décoration, Origami, jeux de société et cartes, Tangram, maquillage enfants et tressage osier.

Nous vous attendons !!

Comme chaque année, l'Olliéroise organisera en 2016 le repas du 14 juillet (date précise à définir en fonction du feu d'artifice).

Cette manifestation permet d'aider le financement du CCAS. En 2015, l'Olliéroise a remis un chèque de 700 euros au CCAS grâce aux nombreuses personnes présentes. Nous vous attendons encore plus nombreux cette année.

Merci à toutes et tous et bonne année

## BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

**Horaires: jeudi de 16h à 18h et samedi de 10h à 12h. Les bénévoles : A. Pescher, MC Moulin, L. Pain et G. Gilet.** Chacun connaît Ali baba et la caverne au trésor. Mais aller au delà de la méditerranée c'est loin pour un Auvergnat.

Alors ici, vous avez aussi une caverne d'Ali baba, où l'on trouve la plus belle richesse de l'humanité : l'Art, le livre.

Quoi que vous cherchiez, la détente, le savoir, le plaisir d'un bon roman, vous le trouverez là, à la bibliothèque de St Jean. De nombreuses BD, des romans en tous genre, des documentaires, des CD, et même la possibilité de commander des livres : tout y est.

Une sympathique équipe de bibliothécaires bénévoles et volontaires assure l'accueil toute l'année, jeudi soir et samedi matin. A cette occasions « Sezame, ouvre toi ! Et le monde des livres est devant vous, que vous soyez lecteur débutant ou endurci.

A cette période de Noël, on vous offrira des papillotes en surplus !

*Article écrit par un de nos lecteurs assidus Sébastien Ginhoux.*

*Merci à lui*

## RETOUR SUR L' INAUGURATION DE L'ENSEMBLE BÂTI

En regroupant tous les acteurs du territoire, la municipalité a réussi à transformer un ensemble bâti vétuste en structure moderne et respectueuse de l'environnement.

Il y avait urgence à intervenir pour offrir aux habitants un local adapté à leurs besoins. La rénovation de ce bâtiment, ancien à fort caractère patrimonial et architectural mais vétuste et très peu fonctionnel, était essentiel.

L'ensemble des travaux regroupe trois chantiers principaux pour un montant total de 546.580 € HT

Tout d'abord, la salle polyvalente de 160 m<sup>2</sup>. L'isolation a été refaite, des sanitaires ont été installés et rendus accessibles aux personnes handicapées. Ensuite, la salle est devenue plus spacieuse et lumineuse avec une cuisine et des sanitaires intérieurs.

Troisième temps de ce vaste projet, le local des pompiers a été complètement clos avec des garages pour les véhicules, des vestiaires, des douches et des sanitaires.

Le tout a été effectué dans une logique de développement durable avec des matériaux écologiques et une chaudière à granulés de bois. C'est l'une des raisons pour lesquelles ce projet a été jugé d'intérêt par l'ensemble des acteurs du territoire qui ont subventionné le projet à plus de 60%. Tous ont rappelé l'importance de l'échelon communal.

D'après l'article de Rémi PIRONIN du journal La Montagne



### LOCATION SALLE POLYVALENTE : NOUVEAUX TARIFS

### BÂTIMENTS

Location salle polyvalente : nouveaux tarifs

	Été (du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre)		Hiver (du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril)	
	Week-end	Journée	Week-end	Journée
Résidents Commune	150 €	75 €	180 €	90 €
Hors Commune	250 €	125 €	300 €	150 €

La municipalité loue également du matériel :

Matériel à l'unité	Personne résidant sur la Commune	Personne extérieure
1 table et 2 bancs	5 €	10 €

La location de la salle polyvalente et du matériel est offerte gracieusement aux associations de la Commune enregistrées en Mairie et exerçant leurs activités au bénéfice de la population de SAINT JEAN des OLLIERES.

COMMISSION BÂTIMENTS : Y. TOURNEMINE, J. FRÉCHEVILLE, D. PELLERIN ET G. LAROCHE, HABITANTS, C. QUÉINNEC, S. CHALEIL, B. DELGOVE, C. CHIGROS ET J. MOREL, ÉLUS

La Commune est propriétaire de nombreux bâtiments anciens qu'il lui appartient d'entretenir. Cette année, la municipalité a :

- remplacé les volets de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU pour la somme de 10 264 € TTC (travaux réalisés par l'entreprise SAVIBOIS),

- installé un store extérieur à la boulangerie DESOEUVRES (fourniture du matériel et installation par les Etablissements RIBBES au coût de 2 248,56 € TTC),

- rafraîchit deux logements communaux du presbytère (travaux réalisés principalement par l'agent communal, Michel DE RYCKE),

- changé les fenêtres de la salle du Conseil pour la somme de 8 576,40 € TTC (travaux réalisés par l'entreprise SAVIBOIS)



## VOIRIE

JM. ANGLADE, D. CHAMPEIX, J. FRÉCHEVILLE, JL GINHOUX, R. MARGERIT, J. MERLE, D. PÉLLERIN, J. VINCENT, HABITANTS, C. QUÉINNEC, B. DELGOVE, C. CHIGROS, C. CHAMPEIX, JM VARGAS, ÉLUS

**RÉFECTION DE VOIRIE** : La municipalité a décidé de procéder à la réfection partielle de la bande de roulement dans trois hameaux : Le Mas du Bost, Le Vacher et la Collange. Le montant estimé des travaux s'élève à la somme de 89 066,15 € HT. S'agissant de travaux d'investissement, nous sommes susceptibles de bénéficier de subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, du Conseil départemental grâce au Fonds d'intervention Communal. Nous demanderons également une aide auprès de nos parlementaires.

**TRAVERSE DE BOURG** : le projet déposé en 2010 avance... Le Conseil départemental a élaboré une esquisse qu'il revient à la municipalité d'approuver – ce qui sera fait dans les semaines à venir- et nous permettra de savoir avec précision le montant de cette opération et en particulier le coût pour la Commune. Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (S.I.A.E.P.) du Bas Livradois a confirmé qu'il remplacerait les canalisations d'eau en 2017. Les conduites actuelles sont très anciennes ; elles remontent aux années 60. C'était une condition indispensable pour que le Département réalise les travaux. Nous pouvons donc raisonnablement espérer que ceux-ci seront effectués courant 2017.

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE** : afin de pouvoir combler les trous qui sont présents sur plusieurs voies de la Commune, nous envisageons de recourir au procédé de l'enrobé projeté. C'est une solution technique économique car elle répare durablement à moindre coût en ne traitant que les zones dégradées. Il est envisagé de faire une commande groupée avec d'autres communes par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON ce qui devrait permettre encore d'en diminuer le montant .

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION

Dans un souci de transparence vis-à-vis des habitants et des bénéficiaires, le Conseil municipal a souhaité préciser les règles d'attribution des subventions aux associations de la Commune.

Pour être éligible, l'association doit :

Être une association dite loi 1901,

Avoir son siège social, son activité principale ou un impact réel pour la Commune,

Avoir des activités conformes à la politique générale de la Commune.

La subvention doit être demandée par les instances dirigeantes.

Elle doit concerner un projet d'intérêt général, conçu, porté et réalisé par l'association,

**L'association peut solliciter deux types de subvention :**

**Une subvention de fonctionnement : aide financière de la commune à l'exercice de l'activité ou des activités courantes de l'association.**

**Une subvention dite exceptionnelle ou événementielle : susceptible d'être demandée pour la réalisation d'une activité spécifique ou pour une opération particulière.**

L'association bénéficiaire doit mettre en évidence par tous les moyens dont elle dispose, le concours financier de la Commune- a minima, le logo de la Commune.

L'association bénéficiaire doit faire connaître à la Commune, dans un délai d'un mois, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettra ses statuts actualisés.

Conformément à la loi, toute association ayant reçu une subvention est soumise au contrôle de la collectivité. Ainsi, l'association est tenue de fournir une copie certifiée de son budget et de ses comptes sur l'exercice écoulé et tout document témoignant des résultats de ses activités. De plus, lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'association doit déposer, dans les 6 mois suivants la fin de l'exercice budgétaire, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Le règlement d'attribution est applicable à compter du 1er janvier 2016

Il est précisé que les associations bénéficient également de : la gratuité de la location de la salle polyvalente, de la mise à disposition de la salle des associations, de la gratuité des photocopies destinées à la promotion des activités de l'association (l'association fournit cependant les feuilles d'impression), de la mise à disposition d'un vidéoprojecteur.

### **REMERCIEMENT À L'ASSOCIATION LES MARTEAUX PIQUEURS**

***Un grand merci aux Marteaux Piqueurs qui ont fait don à la Commune d'un vidéoprojecteur. Ce dernier est mis à disposition des associations qui le souhaitent sur simple demande.***

## RETOUR SUR LES FESTIVITÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE

Comme les années précédentes, vous avez pu apercevoir en vous promenant dans le bourg des petits personnages de Noël installés ci et là par des parents d'élèves pour le plus grand plaisir des petits et grands. Mais cette année, en plus de ces décorations « traditionnelles », des habitations et bâtiments se sont illuminés pour abriter des crèches : certaines classiques, d'autres originales. Cette présence insolite dans notre village a pu voir le jour grâce à une nouvelle association « Crèches partout ». Un grand merci à ses fondateurs, aux habitants et propriétaires qui ont accepté de mettre en lumière ces créations, ainsi qu'aux résidents de la maison de retraite qui ont également contribué à cette initiative. La municipalité a souhaité que ce mois de décembre soit festif et l'occasion de rencontres conviviales. Ainsi, le 13 décembre, la Compagnie Chamboulout est venue présenter son spectacle « la Mouette et le Chat ». Environ, 70 personnes ont pu assister dans la nouvelle salle polyvalente à une représentation de qualité et ont partagé un goûter de Noël. Puis, grâce au Syndicat Ciné Parc, en partenariat avec la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON, le 19 décembre, un public nombreux a visionné plusieurs courts métrages dans le cadre de l'opération « La nuit du plus court » qui s'est déroulée exceptionnellement sur notre Commune. Après avoir beaucoup ri, la soirée s'est conclue autour d'un délicieux vin chaud –préparé par B. DELGOVE- très apprécié par les spectateurs.

Enfin, l'école a également voulu contribuer à l'esprit de Noël en illuminant les créations des enfants aux fenêtres et en les installant à la mairie.

Ce mois de décembre à ST JEAN des OLLIERES a été tout-à-fait spécial ! Ne manquait que la neige... pour que les enfants soient ravis !

### SPECTACLE



La Cie Chamboulout  
Toutheâtre  
propose un  
spectacle de conte,  
musique et vidéo,  
tout public de 4 à  
104 ans ...  
organisé par la Mairie de St Jean-  
des-Ollières.



16h30

**DIMANCHE  
13  
DECEMBRE**

**SAINT-JEAN  
DES OLLIERES**

Salle polyvalente - entrée libre  
Informations : 04 73 79 00 45



## TRAIL DES PIQUEURS : ENCORE UNE ÉDITION !

Ce sera déjà la 8ème. Elle aura lieu le dimanche 27 mars, week-end de Pâques et tous les parcours auront été renouvelés. La plus grande distance franchira la barre des 50 kilomètres, 52 exactement pour 2500mD+.

Avec ce week-end à rallonge, il est à prévoir que cette distance va attirer beaucoup de trailers qui pourront récupérer tranquillement le lendemain et, ainsi, profiter un peu plus de notre région.

Revers de la médaille du week-end de Pâques, il est souvent synonyme de repas de famille ou de déplacement pour voir des amis lointains... et nos bénévoles n'échappent pas à la règle. Déjà quelques-uns nous ont fait part de leur impossibilité de participer à cette 8ème fête, aussi nous sommes à la recherche de nouvelles personnes pour tenir les nombreux postes de signaleurs ou bien pour être sur les ravitaillements.

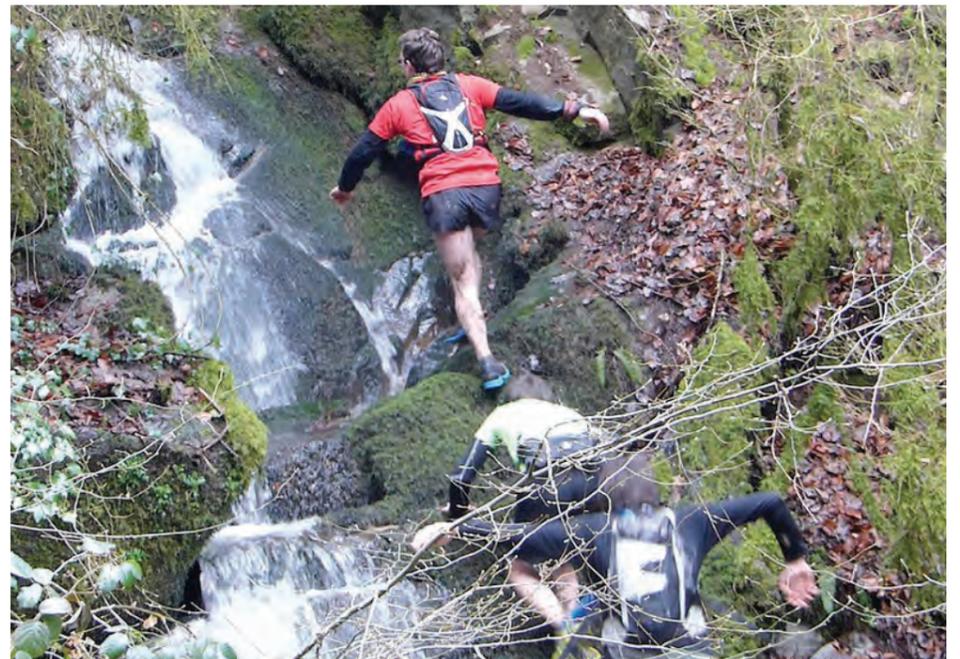
Les postes à pourvoir ne manquent pas...

**N'hésitez pas à solliciter votre entourage et si vous êtes intéressé pour devenir acteur de cette manifestation sportive d'envergure, contactez Sylvette Anglade au 04-73-70-66-01 ou par mail [jean-michel.anglade2@orange.fr](mailto:jean-michel.anglade2@orange.fr). Rappelons que le Trail des Piqueurs attire maintenant régulièrement un millier de coureurs, venus de toute la France et aussi des pays limitrophes, nombre qui ne sera pas dépassé en 2016 car 1000 sera le nombre maximum de dossards attribués. C'est donc une des plus importantes manifestations sportives de la région.**

**Un beau coup de projecteur pour notre petit village.**

**A bientôt donc à nos côtés pour réussir à nouveau cet événement**

<http://www.traildespiqueurs.fr/>



## ANIMA'PIQUE : LES TEMPS FORTS DE L'ÉTÉ PASSÉ

**Du 26 Juillet au 09 août : 34<sup>ème</sup> EXPOSITION ART ARTISANAT POESIE LITTERATURE**

### L'APRES-MIDI DES ARTS ET DES ECRIVAINS

Le 26 juillet huit écrivains locaux : Gisèle DUTHEIL, Sébastien GINHOUX, Odette LAPLAZE-ESTORGUES, Sylvie LIVET, Christian ROBERT, Tony ROCHON, Patrice RODRIGUES et Sonia ROUSSY étaient venus à la rencontre de leurs lecteurs pour présenter et dédicacer leurs œuvres. Tandis que plusieurs artisans d'art présentaient des démonstrations de leur savoir-faire à un public d'environ 150 personnes de tous âges.



Parmi les arts **LA MUSIQUE** ne fut pas oubliée le 7 août en nocturne Anima'pique recevait "TOUT FOUT L'CAMP" un duo aussi atypique qu'étourdissant.

Le 02 Août : **LES RANDONNEES DE TERESA**: Un succès croissant.

Cette année ce sont 310 marcheurs qui se sont présentés au départ des traditionnelles "Randonnées de Teresa" un nombre jamais atteint depuis 25 ans.

Le 13 Septembre : **VIDE-GRENIERS et MARCHE D'AUTOMNE**.

De mauvaises conditions atmosphériques ont fait que cette manifestation a été écourtée malgré la présence d'une quarantaine d'exposants et d'un public qui avait espéré l'embellie.

### LES ACTIVITÉS PERMANENTES :

#### GYMNASTIQUE D'ENTRETIEN: EFFECTIF EN FORTE HAUSSE.

Est-ce dû à l'effet "nouvelle salle" ou à la réputation de cette activité ? Cette année l'effectif des pratiquants de la gym d'entretien s'est vu doublé. Pour la saison 2015/2016 ce sont 15 personnes qui, chaque lundi, sous la houlette de Sylviane CAILLET viennent soigner leur forme physique dans une ambiance cool et conviviale.



#### CALENDRIER DES ANIMATIONS 2016.

12 mars: Soirée Théâtrale

22 Mai: Marché artisanal et vide-greniers de Printemps.

25 juin: Nuit des Piqueurs.

26 Juin: Fête de la Saint-Jean. (Sous le signe du folklore et de la gastronomie venus d'ailleurs)

30 Juillet : Après-midi des arts et des écrivains (dédicaces, démonstrations artisanat d'art, musique)

Du 30 juillet au 13 Août: Exposition "Art, artisanat, poésie, littérature".

07 Août: Les Randonnées de Teresa.

11 Septembre: Marché artisanal et Vide-greniers d'Automne.



## WIFI 63 : UN NOUVEAU SERVICE POUR TOUS !

La municipalité de ST JEAN des OLLIERES a décidé de proposer à la population et aux visiteurs un service wifi public gratuit et sécurisé en répondant à l'initiative du Conseil départemental du PUY-DE-DOME.

Wifi 63, c'est deux points d'accès à Internet au cœur même du bourg, l'un au niveau de la mairie et de la bibliothèque, l'autre au niveau de l'hôtel-restaurant L'ARCHOU et cela 24h/24 et 7j/7 dans un rayon de 50 mètres autour de chacun des points d'implantation. Vous pouvez y accéder aussi bien à l'intérieur -aux horaires habituels d'ouverture des services et établissements-, qu'à l'extérieur.

Ce service, gratuit pour les utilisateurs, a un coût pour la collectivité. La Commune paiera un abonnement annuel de 288 € HT et bénéficiera d'une dotation forfaitaire de 800 € versée par le Groupe La Poste.

Ce service sera mis en place dans les prochaines semaines. Pour toute précision, le secrétariat de mairie est à votre disposition.

## LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**ELLES SONT CONSULTABLES « IN EXTENSO » SUR LE SITE INTERNET ET EN MAIRIE, SUR SIMPLE DEMANDE.**

### SEANCE DU 17 AOUT 2015

**Service d'accueil périscolaire :** le paiement s'effectuera à compter du 1/09/2015 à réception d'un titre de paiement envoyé par le Trésor public et sera facturé par tranche horaire de 15 minutes sur la base 0,50 centimes.

**Location de la salle polyvalente :** à compter du 1/09/2015, la salle polyvalente est louée selon les tarifs suivants :

en période estivale : 150 € le week-end et 75 € la journée pour les résidents de la Commune (250 € le week-end et 125 € la journée pour les non-résidents) ; en période hivernale : 180 € le week-end et 90 € la journée pour les résidents de la Commune (300 € le week-end et 150 € la journée pour les non-résidents)

**Location du matériel communal :** à compter du 1/09/2015, une table et deux bancs sont loués 5 € pour les résidents et 10 € pour les non-résidents.

**Validation du cahier des charges et lancement de l'appel d'offres de l'étude d'aménagement d'un îlot dans le bourg de ST JEAN des OLLIERES :** cette étude doit permettre à la collectivité de définir un plan guide décrivant une programmation opérationnelle phasée de l'îlot adapté aux moyens de la Commune, co-construite avec les acteurs locaux et les habitants de l'îlot.

**Convention avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau potable (S.I.A.E.P.) du Bas Livradois** prévoyant l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie moyennant la somme de 22 € par appareil pour l'entretien courant et 28 € par appareil pour l'entretien et le contrôle de débit/pression.

**Le Conseil municipal approuve l'initiative de la commission voirie et chemins de programmer des journées de débroussaillage faisant appel à des bénévoles.**

**Repas de la cantine :** approbation de l'offre de l'EHPAD Villa ST JEAN au prix de 4,30 € le repas conventionnel et 5 € le repas biologique.

### SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

**Approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) :** engagement de la Commune à réaliser des travaux mettant les Etablissements Recevant du Public (E.R.P.) en conformité avec les obligations d'accessibilité dans un délai de trois ans.

**Adhésion à l'ensemble des prestations du Pôle Santé au travail du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale** moyennant la somme de 65 € par an et par agent.

**Subvention exceptionnelle** accordée à l'Association des Parents d'Elèves du Regroupement Pédagogique BROUSSE-ST JEAN-SUGERES: 500 €.

**Etude d'aménagement d'un îlot en centre-bourg :** demande de subventions auprès de la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIERVALLEE du JAURON, du Conseil départemental et du Parc Régional du Livradois-Forez.

### SEANCE du 24 OCTOBRE 2015

**Adhésion au dispositif WIFI 63** proposé par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme moyennant la somme de 288 € HT par an (cf. article en page 10 pour plus de détails).

**Règlement d'attribution des subventions communales** aux associations et fixation du montant pour 2015 (cf. article en page 7 pour plus de détails).

**Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON :** validation d'un accord local relatif à la répartition des sièges des conseillers communautaires (cf. article en page 12 pour plus de détails).

**Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON :** la structure se dote d'une nouvelle compétence : « dispositifs locaux de prévention de la délinquance » permettant la création d'un conseil intercommunal de prévention de la délinquance.

Instauration de la Taxe d'Aménagement sur le territoire de la Commune au taux de 3 %.

**Avis défavorable au projet de Schéma départemental de la Coopération intercommunale (S.D.C.I.)** entraînant la fusion de la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON avec celle de MUR ES ALLIER (cf. article en page 11 pour plus de détails).

## LES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 5 DECEMBRE 2015

**Voirie 2016** : approbation du programme de travaux de réfection de voirie (Mas du Bost, Vacher et Collange) au coût estimatif de 89 066,15 € HT et demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil départemental et de la réserve parlementaire.

**Vente d'une parcelle communale** au Theil d'une superficie de 63 m<sup>2</sup> au prix de 630 €.

**Acquisition par la Commune de parcelles privées** dans le bourg d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> au prix de 780 €.

**Concessions cimetière** : le Conseil municipal élargit l'offre des concessions funéraires susceptibles d'être achetées. Il maintient la possibilité d'acheter une concession dite à perpétuité au prix de 100 € le m<sup>2</sup> et propose l'acquisition d'une concession d'une durée de 50 ans au prix de 65 € le m<sup>2</sup> et d'une concession d'une durée de 30 ans au prix de 45 € le m<sup>2</sup>.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BILLOM/ ST DIER /VALLÉE DU JAURON

### PROCHAINE FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DE BILLOM-ST DIER-VALLEE DU JAURON ET DE MUR ES ALLIER

Les Conseils des deux Communautés de communes ont voté favorablement au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) présenté par le Préfet du PUY-de-DOME. Celui-ci prévoit notamment la fusion de nos deux Communautés. Elle prendra effet en 2017.

Le Conseil municipal de ST JEAN des OLLIERES, consulté conformément à la loi, a émis un vote défavorable pour les raisons suivantes : D'une part, la Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON n'est pas dans l'obligation de fusionner ; en effet le seuil obligatoire est de 15 000 habitants. Or, la collectivité comprend plus de 17 000 habitants au recensement de 2010.

D'autre part, la fusion envisagée entraînera un déplacement du centre de gravité vers le nord-ouest du territoire, vers les communes péri-urbaines, ce qui aura pour impact de déséquilibrer l'organisation intercommunale actuelle, déjà déstabilisée lors de la fusion précédente, très récente puisque datant de 2013.

Par ailleurs, les nouvelles règles de la représentativité entraîneront un « surnombre » des délégués des communes périurbaines –alors qu'elles sont pourtant moins nombreuses- et à l'inverse une sous-représentation des communes rurales qui auront les plus grandes difficultés à faire entendre leur point de vue.

De plus, les communes du haut du territoire sont des communes de moyenne montagne avec des problématiques spécifiques (ex : enneigement, agriculture d'élevage, hameaux dispersés, etc...) pas nécessairement partagées par les communes péri-urbaines et que, par suite, il semble difficile de construire un projet commun de territoire compte tenu de cette diversité.

Enfin, la majorité des communes de l'actuelle Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON étant partie intégrante du Parc Naturel Régional du Livradois-Forez, le Conseil s'interroge sur le lien entre le projet de territoire porté par le Parc Naturel Régional du Livradois-Forez et celui à construire de la future entité née de la fusion.

Ainsi, bien conscient que la fusion aura lieu, le Conseil a émis le vœu que la nouvelle collectivité conduise des actions particulières pour les communes de moyenne montagne, notamment en matière de soutien à la revitalisation des centre-bourgs, de soutien à l'agriculture en privilégiant les circuits courts, de maintien des services de proximité (agences postales, écoles, structures d'accueil de la petite enfance, aides aux personnes âgées et vulnérables), ainsi qu'en matière culturelle "vecteur de lien social" pour que celles-ci restent attractives et ne soient pas laissées à l'abandon.



VOUS RECHERCHEZ  
UN MODE D'ACCUEIL POUR  
VOS JEUNES ENFANTS

ASSISTANTES  
MATERNELLES



MULTI-ACCUEILS  
accueil régulier - accueil occasionnel



LIEUX D'ACCUEIL  
ENFANTS-PARENTS

POINT D'INFORMATION  
04/73/73/43/28

ram@stdb-auvergne.com

sur rendez-vous



## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BILLOM/ ST DIER /VALLÉE DU JAURON

Communauté de Communes de BILLOM-ST DIER-VALLEE du JAURON : modification de la répartition des sièges au Conseil communautaire

Suite au décès du Maire de BILLOM, Pierre GUILLON, la loi oblige à modifier la répartition des sièges des conseillers communautaires. Depuis 2013, c'est-à-dire depuis la fusion avec la Communauté de la VALLEE du JAURON, les sièges étaient répartis grâce à un accord entre les communes de la manière suivante :

Billom	6	Bongheat	2
Vertaizon	4	Isserteaux	2
Beauregard l'Evêque	3	Estandeuil	2
St Julien	2	Chas	2
Egliseneuve près Billom	2	Reignat	2
Bouzel	2	Neuville	2
Montmorin	2	Fayet le Château	1
St Dier d'Auvergne	2	Espirat	2
Glaine Montaigut	2	Vassel	1
St Jean des Ollières	2	Mauzun	1
Trézioux	2	<b>Total</b>	<b>46</b>

A partir de 2016, la nouvelle répartition sera celle-ci, le législateur ayant considérablement restreint la liberté des communes :

Billom	10	Bongheat	1
Vertaizon	7	Isserteaux	1
Beauregard l'Evêque	3	Estandeuil	1
St Julien	3	Chas	1
Egliseneuve près Billom	2	Reignat	1
Bouzel	2	Neuville	1
Montmorin	2	Fayet le Château	1
St Dier d'Auvergne	2	Espirat	1
Glaine Montaigut	2	Vassel	1
St Jean des Ollières	1	Mauzun	1
Trézioux	1	<b>Total</b>	<b>45</b>

Vous pouvez constater que cette nouvelle répartition n'est guère favorable aux petites communes et qu'elle génère un « surnombre » des délégués des communes périurbaines – alors qu'elles sont pourtant moins nombreuses- et à l'inverse une sous-représentation des communes rurales. Nous le regrettons.



Remplacement des volets de l'Archou

### LE JOURNAL DES PIQUEURS